

*Initiatives ministérielles*

**M. Gardiner:** C'est encore plus sérieux que le premier ministre Getty. Avez-vous quelque chose à ajouter à la liste? Avant longtemps, le premier ministre Vander Zalm va déclarer que la politique libérale sur la taxe uniforme est une politique fiscale distincte pour le Canada.

Elle a probablement déjà été reléguée aux oubliettes. Après avoir entendu le député libéral dire qu'un groupe de personnes aussi responsables appuient sa proposition fiscale, attendons de voir ce qui va arriver.

Quel est le but du projet de loi C-52? Un article du *Star* de Toronto traite de la répartition du revenu au Canada. C'est un sujet très important pour nous car, qui dit régime enregistré d'épargne-retraite dit répartition du revenu. Nous discutons de mesures qu'un gouvernement prend pour percevoir ou ne pas percevoir des recettes fiscales.

Il y a quelques années, le gouvernement libéral considérait comme une perte tout ce qui n'était pas taxé et qui aurait dû l'être. Si vous n'étiez pas taxé pour garer votre voiture, le gouvernement considérait cela comme une perte de recettes fiscales. Voilà comment le Parti libéral raisonne.

Permettez-moi de me reporter à cet éditorial. La répartition du revenu au Canada est tout à fait inégale. En 1981, 20 p. 100 des familles canadiennes ayant les revenus les plus élevés gagnaient 41,8 p. 100 de la somme totale des revenus, comparativement à moins de 5 p. 100 dans le cas des 20 p. 100 de familles ayant les revenus les plus bas. Que fait le ministre conservateur des Finances? Il examine le problème et la situation des pauvres au Canada. Il faut que les députés se fassent un devoir et une obligation de tenir compte des inquiétudes et des besoins des gens qui sont probablement moins fortunés qu'eux. Que fait le ministre? Il présente le projet de loi C-52 pour modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cet éditorial n'est pas de la propagande néo-démocrate. Il commente les propositions du ministre des Finances.

Celui-ci voudrait offrir une aide fiscale à tous les employés canadiens afin qu'ils puissent s'amasser un pécule leur permettant de maintenir leur niveau de vie après la retraite, la limite applicable aux pensions étant fixée à 60 000 \$ par an. Pour ce faire, il offrirait les meilleurs avantages à ceux dont les revenus sont les plus élevés. Ce détail est très important.

Quelqu'un qui gagne 20 000 \$ par an bénéficierait d'un allègement fiscal annuel d'environ 1 200 \$, comparativement à 7 500 \$ pour ceux dont le revenu dépasse 86 000 \$ par an.

Nous ne savons pas encore si les libéraux appuient ce projet de loi. Ils veulent l'étudier en comité. D'après ce que l'on sait des libéraux, on peut s'attendre à ce qu'ils rendent le projet de loi encore plus attrayant pour les riches.

Le ministre des Finances prétend que ces changements sont nécessaires pour rétablir l'équité dans la façon dont notre régime fiscal traite les pensions de retraite. À l'heure actuelle par exemple, un employé grassement rémunéré d'une société qui administre son propre régime de pension reçoit plus d'avantages fiscaux qu'un travailleur autonome qui touche le même revenu ou un employé d'une société sans régime de pension.

C'est ce que je voulais dire à propos des recettes perdues pour le gouvernement. Une fois mise en oeuvre, la proposition du ministre des Finances retirerait quelque 300 millions par an du Trésor fédéral qui, comme le ministre des Finances l'a déclaré à maintes reprises et comme nous l'avons entendu à la Chambre et aux nouvelles dans tout le pays, n'est pas élastique.

**M. Kristiansen:** Je croyais qu'ils devaient faire des compressions.

**M. Gardiner:** Le député croyait qu'ils devaient faire des compressions. Reportons-nous aux observations du député d'Esquimalt—Juan de Fuca concernant le genre de recettes et de capital dont dispose le pays.

Que ferait-on avec 300 millions de dollars? Je peux vous donner un exemple de ce qu'en ferait ma province. C'est un sujet dont j'ai souvent parlé et dont traitera, nous l'espérons, le budget qui sera déposé demain soir. Cette somme de 300 millions de dollars pourrait quasiment financer la totalité de l'entente en matière forestière conclue entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique. J'en ai déjà parlé, et ce n'est qu'un exemple des diverses fins auxquelles pourraient être utilisés ces fonds. Dans mon exemple, le financement de l'entente forestière, il faudrait tenir compte des avantages à long terme que représente cet investissement pour le Canada.

Les arguments que nous avançons au sujet du projet de loi C-52 ne signifient pas que nous sommes contre les REER. Mais il serait bon d'avoir un REEF, un régime enregistré d'épargne-forêt. Mon collègue de Esquimalt—Juan de Fuca parlait d'un régime de prêts pour les infrastructures municipales au Canada. On a des exem-